

LONG TERME	CRÉDIT À TEMPÉRAMENT	CRÉDIT D'INVESTISSEMENT	FLEXICRÉDIT
<b>BUT</b>	<p><b>Financement des investissements spécifiques en actifs immobilisés</b></p> <p><b>Financement de besoins temporaires en fonds de roulement</b></p>	<p><b>Financement des actifs immobilisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actifs immobilisés matériels (mobiliers ou immobiliers)</li> <li>• Actifs immobilisés immatériels</li> <li>• Actifs immobilisés financiers</li> </ul>	<p><b>Financement des actifs immobilisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actifs immobilisés matériels (mobiliers ou immobiliers)</li> <li>• Actifs immobilisés immatériels</li> <li>• Actifs immobilisés financiers</li> </ul>
<b>EXEMPLES</b>	<p>Un crédit à tempérament convient pour le financement d'un investissement spécifique en actifs fixes tel que l'achat de machines, matériel, immeubles et goodwill.</p> <p>Un crédit à tempérament est également parfois utilisé pour financer des besoins supplémentaires temporaires en fonds de roulement, qui peuvent survenir, par exemple, lors d'une croissance du chiffre d'affaires ou pour le financement de créances &gt; 1 an</p>	<p>Un crédit d'investissement convient pour le financement d'investissements importants en plusieurs matériels (immeubles, terrains, machines, matériel) et d'actifs immatériels, échelonnés dans le temps, tel que prévu dans un plan de prélèvement.</p> <p>Un crédit d'investissement convient également pour le financement de l'acquisition qui se fait soit par l'achat des actions soit par l'achat des actifs de l'entreprise.</p>	<p>Un flexicrédit convient pour le financement d'investissements importants en plusieurs matériels (immeubles, terrains, machines, matériel) et d'actifs immatériels, échelonnés dans le temps, tel que prévu dans un plan de prélèvement.</p> <p>Un flexicrédit convient également pour le financement de l'acquisition qui se fait soit par l'achat des actions soit par l'achat des actifs de l'entreprise.</p>
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	<p>Crédit à durée déterminée</p> <p>Prélèvement par une seule avance non renouvelable</p> <p>Taux d'intérêt fixe</p>	<p>Crédit à durée déterminée</p> <p>Période de prélèvement flexible</p> <p>Taux d'intérêt périodique fixe</p>	<p>Crédit à durée déterminée</p> <p>Période de prélèvement flexible</p> <p>Taux d'intérêt variable</p> <p>Possibilité de consolidation dans un taux d'intérêt fixe</p>
<b>DURÉE</b>	<p>En fonction de la durée de vie économique du bien financé</p> <p>Min. 6 mois</p> <p>Max. en fonction du montant</p> <p>&lt; 6.200 euros : 42 mois</p> <p>&lt; 10.000 euros : 54 mois</p> <p>=&gt; 10.000 euros : 120 mois</p>	<p>En fonction de la durée de vie économique du bien financé</p> <p>2 à 20 ans (période de prélèvement inclus)</p>	<p>En fonction de la durée de vie économique du bien financé</p> <p>1 à 20 ans (période de prélèvement inclus)</p>
<b>MONTANT</b>	<p>Min. 2.500 euros</p> <p>Max. -</p>	<p>Min. 25.000 euros</p> <p>Max. -</p>	<p>Min. 100.000 euros</p> <p>Max. -</p>
<b>TAUX</b>	<p>Taux fixe sur toute la durée du crédit</p> <p>Basé sur la fraction "nombre réel de jours divisé par 360"</p>	<p>Taux fixe ou avec révision périodique des taux par ex. : après 3 ou 5 ans</p> <p>Basé sur la fraction "nombre réel de jours divisé par 360"</p>	<p>Taux variable Euribor 1,3,6 ou 12 mois + marge fixe contractuelle</p> <p>Basé sur la fraction "nombre réel de jours divisé par 360"</p>
<b>COÛTS</b>	<p>Frais de dossier</p> <p>Intérêts de retard</p>	<p>Commission de réservation sur le capital non prélevé</p> <p>Frais de dossier</p> <p>Frais de gestion</p> <p>Intérêts de retard</p>	<p>Commission de réservation sur le capital non prélevé</p> <p>Frais de dossier</p> <p>Frais de gestion</p> <p>Intérêts de retard</p>



LONG TERME	CRÉDIT À TEMPÉRAMENT	CRÉDIT D'INVESTISSEMENT	FLEXICRÉDIT		
PRÉLÈVEMENT	Prélèvement unique	Possibilité de prélèvements par tranche Max. 3 ans (incl. période de franchise en capital)	Possibilité de prélèvements par tranche Max. 3 ans		
REMBOURSEMENT	Remboursements périodiques fixes ou remboursement en tranches égales en capital (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel) Date du 1 <sup>er</sup> remboursement : une période après la date du prélèvement effectif ou à une date précise choisie par le client	Remboursements périodiques fixes ou remboursement en tranches égales en capital (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel) Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance finale	Remboursement en tranches égales en capital (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel) Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance finale		
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	Total ou partiel	Total ou partiel	Total ou partiel		
POSSIBILITÉ DE COMBINER AVEC DES AIDES PUBLIQUES	<a href="https://www.bnpparibasfortis.be/fr/Emprunter/Decouvrez/Produits/Autres-financements/Subsides?axes4=prof">https://www.bnpparibasfortis.be/fr/Emprunter/Decouvrez/Produits/Autres-financements/Subsides?axes4=prof</a>	<a href="https://www.bnpparibasfortis.be/fr/Emprunter/Decouvrez/Produits/Autres-financements/Subsides?axes4=prof">https://www.bnpparibasfortis.be/fr/Emprunter/Decouvrez/Produits/Autres-financements/Subsides?axes4=prof</a>	<a href="https://www.bnpparibasfortis.be/fr/Emprunter/Decouvrez/Produits/Autres-financements/Subsides?axes4=prof">https://www.bnpparibasfortis.be/fr/Emprunter/Decouvrez/Produits/Autres-financements/Subsides?axes4=prof</a>		
POINTS D'ATTENTION		Période de prélèvement suffisamment longue (sinon frais en cas de prolongation)	Période de prélèvement suffisamment longue (sinon frais en cas de prolongation) Risque de fluctuation du taux d'intérêt		
PLAINTES	<p>La solution proposée ne répond pas à vos attentes ?</p> <p><b>1. Contactez d'abord votre personne de contact habituelle.</b> C'est lui/elle qui vous connaît le mieux. Il/Elle sera donc parfaitement en mesure de vous aider à élaborer une solution personnalisée.</p> <p><b>2. La solution proposée ne vous convient pas ?</b> Prenez alors contact avec la gestion des plaintes de BNP Paribas Fortis. Remplissez le <a href="#">formulaire de déclaration en ligne</a> (<a href="http://www.bnpparibasfortis.be">www.bnpparibasfortis.be</a> &gt; Suggestions, plaintes &gt; formulaire de déclaration en ligne), ou envoyez un courrier à : BNP Paribas Fortis SA, Gestion des plaintes (1QA8D), Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles</p> <p><b>3. La solution la gestion des plaintes BNP Paribas Fortis ne vous convient pas non plus ?</b> Soumettez votre dossier par écrit à l'adresse suivante :</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>OMBUDSFIN Rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles E-mail : <a href="mailto:Ombudsman@ombudsfjin.be">Ombudsman@ombudsfjin.be</a> Tél. : + 32 2 545 77 70</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Ou médiateurs régionaux :</p> <p>Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowalfin E-mail : <a href="mailto:info@sowalfin.be">info@sowalfin.be</a> Tél. : + 32 4 237 07 70</p> <p>Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles E-mail : <a href="mailto:info@srib.be">info@srib.be</a> Tél. : + 32 2 548 22 11</p> </td> </tr> </table>			<p>OMBUDSFIN Rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles E-mail : <a href="mailto:Ombudsman@ombudsfjin.be">Ombudsman@ombudsfjin.be</a> Tél. : + 32 2 545 77 70</p>	<p>Ou médiateurs régionaux :</p> <p>Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowalfin E-mail : <a href="mailto:info@sowalfin.be">info@sowalfin.be</a> Tél. : + 32 4 237 07 70</p> <p>Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles E-mail : <a href="mailto:info@srib.be">info@srib.be</a> Tél. : + 32 2 548 22 11</p>
<p>OMBUDSFIN Rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles E-mail : <a href="mailto:Ombudsman@ombudsfjin.be">Ombudsman@ombudsfjin.be</a> Tél. : + 32 2 545 77 70</p>	<p>Ou médiateurs régionaux :</p> <p>Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowalfin E-mail : <a href="mailto:info@sowalfin.be">info@sowalfin.be</a> Tél. : + 32 4 237 07 70</p> <p>Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles E-mail : <a href="mailto:info@srib.be">info@srib.be</a> Tél. : + 32 2 548 22 11</p>				

La présente ne constitue nullement une offre ou une promesse de crédit. Elle vous est seulement adressée à titre d'information en vue de plus amples discussions sur votre demande de crédit. Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

